

D2 - OBJET MOBILIER HISTORIQUE CLASSE OU INSCRIT

1 - OBJET

Participer au financement des travaux de restauration des objets mobiliers historiques, classés ou inscrits, appartenant aux communes.

2 - FORME DE L'AIDE

Subvention en capital.

3 - CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

- Seuil de recevabilité de la demande, que la maîtrise d'ouvrage soit exercée par la collectivité locale ou transférée conventionnellement à l'Etat : 15.000 € H.T,
- Plafond de la dépense subventionnable : 150.000 € H.T,
- Taux de la subvention : 25 % du montant H.T. des travaux.

4 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Il faut que le mobilier à restaurer ait fait l'objet d'un classement ou d'une inscription à l'inventaire supplémentaire.

5 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Cf. conditions générales.

6 - SERVICE OU LE DOSSIER DOIT ETRE PRESENTE

Monsieur le Président du Conseil Général
Conservation du Patrimoine départemental
2, rue Paul Louis Courier
24019 PERIGUEUX CEDEX

7 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Cf. conditions générales.